

**DELIBERATION PORTANT RENOUVELLEMENT DU DIPLÔME D'UNIVERSITE DROIT ET TECHNIQUES DE L'IMMOBILIER  
PORTE PAR L'ECOLE DE DROIT**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE  
DU MARDI 09 DECEMBRE 2025,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Jean-François RIFFARD, Doyen de l'École de Droit ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

de renouveler le Diplôme d'Université «Droit et techniques de l'immobilier» porté par l'École de Droit, tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 42

Votes : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université  
Clermont Auvergne,**

Le Président de l'Université Clermont Auvergne  
Mathias BERNARD



Le 11 décembre 2025

## **DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU**

### **Volet pédagogique**

# **DU Droit et techniques de l'immobilier**

**- Renouvellement -**

UFR de rattachement : École de Droit  
Etablissements partenaires : /  
Responsable du diplôme : Benjamin MEUNIER  
Validation à compter du : 09/12/2025  
Validation accordée jusqu'à fin 2027-2028  
Délibération CFVU N° 2025-12-09\_16

## A - Présentation du projet

### I – Contexte général – Objectifs de la formation

A l'origine d'une contribution importante à la richesse nationale, le secteur de l'immobilier est caractérisé par une grande diversité de techniques mises en œuvre et d'opérateurs présents sur le marché.

Si cette variété d'outils et d'acteurs peut faire l'intérêt de la discipline, elle est en même temps source de complexité qui ne peut être levée que par des professionnels et des juristes de l'immobilier titulaires d'une qualification reconnue et actualisée.

La récente (février 2014) loi sur le logement, dite loi ALUR (pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové) rend par ailleurs obligatoire la formation continue des professionnels de l'immobilier.

A cet égard, le programme proposé par l'École de Droit - Université Clermont Auvergne se fixe comme objectifs d'aborder l'ensemble des questions habituellement rencontrées par les professionnels et de faire intervenir les spécialistes de la discipline susceptibles de confronter pratique et aspects réglementaires.

Cette formation, organisée de façon modulaire, est sanctionnée par le Diplôme d'Université « Droit et techniques de l'immobilier » délivré par l'Université Clermont Auvergne.

Hors diplôme, chacun des 2 blocs pourra faire l'objet d'une inscription distincte avec application d'un tarif modulaire (cf point VII).

### II – Composante porteuse du projet

École de Droit

### III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

aucune

### IV – Partenaires de la formation

aucun

### V – Responsable du DU

Nom, Prénom : MEUNIER Benjamin

Statut : PAST à l'École de Droit – UCA / Avocat

Coordonnées : Benjamin.MEUNIER@uca.fr // 06.07.59.05.10

## VI – Composition du conseil de perfectionnement

### **Personnel de l'Université Clermont Auvergne**

- Le responsable pédagogique du DU
- Représentant de l'équipe pédagogique (au moins 1)
- Personnel des services administratifs en lien avec la formation (au moins 1)

### **Candidat en formation** (au moins 1)

### **Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne**

- Représentant du monde socioprofessionnel (au moins 1)

## VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : 14/10/2019 (création en 2014-2015)

Première année universitaire concernée par la demande : 2025/2026

Niveau de la formation : 2<sup>ème</sup> cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	<b>Public visé par la formation</b>	<b>Prérequis</b>
<b>FI</b>	Étudiants	Diplôme BAC + 3 (Licence, IEP, ESC, ENSA, autres diplômes équivalents)
<b>RE</b>	Professionnels confirmés, public souhaitant se spécialiser dans le domaine	
<b>FC</b>		Bac + 3 ou VAP

Durée de la formation : 1 année universitaire / 154 heures auxquelles on ajoute une heure de séance d'accueil et de présentation, soit un total de 155 heures

Calendrier de la formation : de la dernière semaine de septembre à fin mai ; période d'examens = une fois les enseignements de chaque bloc dispensé, soit à la fin de chaque semestre

Lieu de la formation: École de Droit

Ouverture en formation initiale (FI/RE) : oui

Ouverture en formation continue (FC) : oui

<b>Tarif 1 (tarif plein)</b>	2 780€
<b>Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)</b>	1 040€
<b>Tarif 3 (Tarif 2 avec exonération partielle)</b>	700€

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 11 à tarif plein ; il est nécessaire de s'assurer de l'autofinancement de la formation avant l'ouverture

Capacité d'accueil maximale : 15

Période d'inscription / de candidature : dépôt des dossiers de candidature et sélection des candidats à compter de juillet pour une rentrée en septembre.

Contact Scolarité: Jade PAILLOUX : [jade.pailoux@uca.fr](mailto:jade.pailoux@uca.fr) // 04.73.17.76.64

## B – Description de la formation

### I – Organisation générale de la formation

Ouverture du cycle : courant du mois d'octobre.

Le cycle d'études est mis en œuvre le vendredi.

La formation se compose d'une séance de présentation d'1 heure, et de deux blocs de compétences composés de cours et de séminaires : le bloc « gestion d'actifs immobiliers » pour une durée de 70 heures et le bloc « montage d'opérations immobilières » pour une durée de 84 heures.

La présence est obligatoire. Au-delà de deux absences non justifiées par module, l'étudiant est considéré comme défaillant.

### II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Contrôle de connaissance : une note est délivrée par semestre.

	Intitulé UE / MODULE (M)	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances				Période d'examens	Coefficient de l'UE		
		Total	CM	TD	TP	Théorique		Pratique					
						Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient				
Bloc 1 « Gestion d'actifs immobiliers »	Droit Public Droit Civil Juridictions/ voies d'exécution Droit des successions Régimes matrimoniaux Loi Hoguet / Loi alur / Loi ELAN	14	2h 3h 2h 2h 2h 3h							Evaluation portant sur une ou plusieurs thématiques abordées dans le cadre du DU			
	Statuts des différents intervenants / assurances immobilières Environnement institutionnel du logement social Réglementation de la demande et des attributions Fiscalité locale L'usage d'internet en immobilier	14	4h 3h 2h 1h 4h										
	Baux d'habitation / Baux civils Baux commerciaux / Loi Pinel Baux emphytéotiques / Bail à construction et à réhabilitation Gestion locative et spécificités du bail HLM Foncier et baux ruraux	14	3h 3h 2h 4h 2h										
	Copropriété Division en copropriété et en volumes Gestion des copropriétés/ syndic Maintenance technique Expertise technique	14	6h 2h 2h 2h 2h										
	Comptabilité L'immobilier d'entreprise / L'investissement Création de valeur sur actifs immobiliers Expertise en évaluation des biens, dont foncier Négociation	14	4h 2h 2h 2h 4h										

Bloc 2 « Montage d' opérations immobilières »	Droit commercial et des sociétés Droit de l'assurance Droit de l'immobilier et de la construction Contentieux / Droit pénal dans l'immobilier	14	3h 1h 6h 4h			
	Droit de l'urbanisme Opérations d'aménagement Servitudes d'utilité patrimoniale / Archéologie	14	5h + 2h 4h + 2h 1h			
	La propriété Servitudes publiques, servitudes privées Contrats de vente	14	5h 3h 4h + 2h			
	Fiscalité Financement Loi de défiscalisation dans l'immobilier	14	7h 6h 1h			
	Promotion Statut des constructeurs, responsabilité et assurances Financement du logement social Accession social	14	4h 6h 2h 2h			
	Technique du bâtiment Grenelle et rénovation thermique Chantier	14	8h 3h 3h			
	Total	154*				

\*154 heures auxquelles on ajoute 1h pour la séance d'accueil et de présentation, soit un total de 155 heures.

### III – Règles de délivrance du diplôme

Le DU est obtenu dès lors que la note finale attribuée au candidat est égale ou supérieure à 10/20. La mention Assez Bien s'obtient pour une note finale à partir de 12, la mention Bien à partir de 14 et la mention Très Bien à partir de 16.

Les notes de chaque semestre se compensent entre elles.

En cas d'échec à la première session, une seconde session est proposée aux étudiants dont la moyenne en première session est supérieure à 08/20 ou dont la défaillance en première session est justifiée. L'épreuve de seconde session est un oral transversal organisé sous la responsabilité du directeur du DU.

Le redoublement est autorisé sur demande motivée et accord du responsable pédagogique du DU.

### IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétence	BLOC 1	BLOC 2
Approfondir les notions juridiques propres à l'immobilier	X	X

### V – Équipe pédagogique (susceptible d'évoluer selon les disponibilités des intervenants)

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	Qualité	Matière	Volume horaire (CM)
ALIFAUX Judicaël	KW Arven		Agent immobilier	Négociation	4h
AMBLARD Philippe	Université Paris 8	EC	MCF	L'usage d'internet dans l'immobilier	4h
BOUCOMONT Éric	Cabinet Boucomont		Président	Lois Hoguet/ALUR/ELAN	3h
BRUNEL Fanny	UCA		Enseignante contractuelle	Droit civil	3h
				Droit de successions	2h
				Régimes matrimoniaux	2h
				Baux d'habitation / Baux civils	3h
CAUSSE Julien	Cabinet BC Avocats		Avocat	Fiscalité locale	1h
				Droit commercial et des sociétés	3h
COLIN Nadège	Auvergne Habitat		Directrice clientèle	Règlementation demandes et attributions	2h
CORDEIRO Charlie	Cabinet CESIS		Avocat associé	Fiscalité	7h
DAMON Bérangère	SCP Meunier et Damon		Avocat associé	Baux commerciaux / Loi Pinel	3h

DANTIL Ophélie	SELARL Cabinet d'avocats Ophélie Dantil		Avocate	Loi de défiscalisation dans l'immobilier	1h
DELAHAYE Frédéric	Cabinet Delahaye Frédéric		Avocat	Foncier et baux ruraux	2h
ENJOLRAS Leslie	Etude Enjolras & associés		Notaire	Servitudes publiques, servitudes privées	3h
EYRAUD Chrystèle	UCA	EC	MCF	Droit public Environnement institutionnel, logement social Droit de l'urbanisme	2h 3h 7h
FIOLET Laurent	Logidôme		Responsable service	Gestion locative, spécificité du bail HLM	4h
GROS Charles Philippe	Cabinet AVK Associé		Avocat associé	Contentieux / Droit pénal dans l'immobilier	4h
GUILHAUMOND Loïc	TF COURTAGE		Courtier en immobilier	Financement	6h
GUILHOMOND Loïc	Multimo Transactions		Président	Statut des constructeurs, responsabilité et assurances	6h
JAVALOYES Stéphane	SMTC		Directeur juridique	Opérations d'aménagement	4h
OLIVIER Marianne	SPL Clermont Auvergne		Directrice projets		2h
LAMBOURG Thibault	SMTC		Commissaire de justice	Juridiction – voies d'exécution	2h
LAVENU Mathilde	ENSAF	Architecte	Enseignante	Grenelle et rénovation thermique	3h
				Technique du bâtiment	8h
				Servitude d'utilité patrimoniale / Archéologie	1h
				Chantier	3h
LEBON Christine	ADIL 63		Juriste	Accession sociale	2h
MAYMONT Anthony	UCA	EC	MCF	Contrats de vente	4h
RYSCHEN-SCHOTT Anne-Sophie	SCP B. JARRY, P. GENEIX et AS. RYCHEN SCHOTT		Notaire		2h
MEUNIER Benjamin	UCA	EC	PAST	Statuts intervenants dans l'immobilier, assurances immobilières	4h
				Copropriété	6h
				Droit de l'immobilier et de la construction	6h
				Droit de l'assurance	1h
PERRIER MONNEY Frédérique	Etude Enjolras & associés		Notaire Associée	La propriété	5h
RICOUX Dominique	APAVE		Directeur de l'agence bâtiment génie civil	Expertise technique/	2h
				Maintenance technique	2h
ROQUE Stéphane				Promotion	4h

	Auvergne Fédération Promoteurs Immo		Président régional	L'immobilier d'entreprise, l'investissement	2h
				Création de valeurs sur actifs immobiliers	2h
TASSOU Charlotte	CH Expertise		Expert évaluation immobilière	Expertise en évaluation des biens dont foncier	2h
VALADIER Benoit	SELARL GEOVAL		Géomètre expert	Division en copropriété et en volumes	2h
TOUPIN Mélanie	M. TOUPIN Avocate		Avocate	Baux emphytéotiques, Bail à construction et réhabilitation	2h
À déterminer				Gestion des copropriétés / Syndic	2h
À déterminer				Comptabilité	4h
À déterminer				Financement du logement social	2h

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 66

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 80

>> 154h d'enseignements + 1h d'accueil et de présentation, soit un total de 155 heures

## VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.

Sont membres du jury : les responsables de formation ou ses représentants, et un membre de l'équipe pédagogique.

## VII – Modalités d'admission

La candidature se fait via un dossier de candidature avec éventuellement un entretien.

## VIII – Mobilité à l'international

sans objet

## IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

Le DU ne propose pas de module DPC.

Avis favorable du Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit : 03/12/2025

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 09/12/2025

Validation accordée pour une durée de 3 ans, jusqu'à fin 2027-2028



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

Extrait du PV du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Mercredi 03 Décembre 2025 – 08h30 – Salle Pascal



Approuvé par le  
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire  
du 9 décembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



**Présents :** Mme ALBARET – Mme JACQUEMET-GAUCHE – M. BLANDIN – Mme L'HÔTE – M. MARQUAIRE BEAUSOLEIL – M. BENOIST – Mme AUGIER – Mme MARCHAND – M. MAYMONT – M. RASCHEL

**Excusés ayant donné procuration :** Mme PRETOT – M. PERROT – M. CAFARELLI – Mme TAVARES – Mme V. BERTRAND – M. VALLEIX – M. RAINIER

**Présidence de la séance :** Monsieur le Doyen RIFFARD

**Invitées :** Mme BERTRAND – Mme MARLIAC

La séance est ouverte à 08h30.

.....

**A) Approbation des DU Droit Fiscal Approfondi de l'Entreprise ; Droit et Techniques de l'immobilier.**

Monsieur le Doyen présente chacun des DU en s'appuyant sur leur dossier de validation. Il rappelle pour chacun le contexte général, leurs objectifs, l'équipe pédagogique et la maquette de formation. Plusieurs échanges ont lieu.

Monsieur Le Doyen les propose aux votes. Ils sont approuvés à l'unanimité.

**B) Approbation du parcours professionnalisant « Droit immobilier et habitat durable » en N3**

Monsieur Le Doyen présente la note explicative de ce parcours, en rappelant les origines de cette création, et là encore en présentant le contexte général, leurs objectifs, l'équipe pédagogique et la maquette de formation. Plusieurs échanges ont lieu.

Monsieur le Doyen la propose aux votes. Elle est approuvée à l'unanimité.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Doyen lève la séance à 10h.

*Le Doyen,*  
Jean-François RIFFARD